



Compte-rendu de la commission municipale « Cimetière »

Réunie le vendredi 4 septembre 2026

Présents : M. PONT Hervé (président) – M. JANNIN Michel (vice-président) – Mme BOILLON Clotilde – M. BOSSONET Patrice

Absent & excusé : Néant

La commission « cimetière » s'est réunie le 4 septembre 2026 au cimetière communal.

Un état des lieux complet du cimetière a été réalisé pour programmer les éléments d'entretien et d'amélioration à prendre en compte.

Points constatés	Observations
La fermeture de l'ossuaire est réalisée par une planche en contreplaqué fixée par 4 vis dont une est défaillante. <i>Depuis la loi du 19 décembre 2008, chaque cimetière communal doit obligatoirement disposer d'un ossuaire aménagé pour accueillir les restes exhumés des concessions reprises.</i>	La porte de fermeture d'un ossuaire de cimetière municipal doit garantir la décence, la sécurité et la pérennité de l'ouvrage, conformément aux obligations du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Un devis sera demandé à une entreprise de métallerie afin de remplacer l'existant par une porte en acier.
L'affichage du règlement du cimetière n'est pas une obligation légale, mais il est fortement recommandé et indispensable pour que ses règles soient opposables aux usagers et aux professionnels.	Un support d'affichage sera installé à proximité du portillon d'entrée du cimetière pour l'affichage du règlement.
La dalle amovible de fermeture du caveau provisoire est en mauvais état et risque de se rompre lors de toutes nouvelles manipulations. <i>Un caveau provisoire (anciennement appelé dépositoire) est une sépulture temporaire qui accueille un cercueil ou une urne dans l'attente d'une inhumation ou d'une crémation définitive.</i>	Le remplacement de la dalle existante est nécessaire. Un devis sera demandé aux PFG ou à une entreprise de maçonnerie.
Le « piquet de pâture » support du robinet de mis à disposition d'eau situé en partie haute n'est pas très esthétique et convenable.	Remplacement par un élément plus adapté.
L'eau est coupée dans le cimetière suite à une fuite sur une canalisation.	La fuite sera repérée puis réparée au plus tôt par 2 membres de la commission.
Il manque des crochets pour les arrosoirs mis à disposition du public.	Des supports supplémentaires seront installés.
L'accessibilité au jardin du souvenir ainsi qu'aux monuments destinés aux urnes funéraires n'est pas très aisée.	Un aménagement plus adapté est à programmer en fonction des disponibilités du budget municipal.

La gestion des déchets n'est pas réalisée dans de bonnes conditions. Le composteur en béton contient des déchets plastiques.	Un affichage indiquant la procédure de tri sélectif et une poubelle de recyclage devront être mis en place.
Un arbre est tombé en partie sur la haie de séparation de la partie haute.	Consigne de nettoyage transmise aux employés communaux.

Conclusions :

- ↳ Le cimetière est propre et en bon état.
- ↳ Dans la partie ancienne du cimetière, quelques tombes à l'abandon nécessitent un entretien. Les membres de la commission se proposent de faire un nettoyage avec des volontaires avant la Toussaint.
Ces tombes souvent anonymes ne sont pas entretenues et très délabrées. Certaines sont affaissées et présentes des risques d'effondrements de la structure ou de la stèle. Elles devront faire l'objet d'un constat d'abandon pour entamer une procédure de reprise si :
 - la concession a plus de 30 ans ;
 - la dernière inhumation remonte à 10 ans au moins ;
 - l'état d'abandon est constaté.
- ↳ La croix de pénitence sur socle en pierres située en partie haute de l'allée centrale mérite un nettoyage et une remise en peinture.

Nota : Des arrosoirs ont été mis en place par une famille inconnue. Les membres de la commission remercient les généreux donateurs.

Le maire
Hervé PONT

